côté particuliers
Immobilier à frais réduits

Les Tarifs réduits
Côté Particuliers

Honoraires transaction TTC
(à la charge de l'acquéreur)

Prix du bien (net vendeur)			
0 – 500 K€	500 – 1000 K€	1000 – 1500 K€	> 1500 K€
3,5 %	3 %	2 %	1 %

Honoraires mini... Services maxi !

Honoraires location TTC
Conformément à la loi ALUR
et à son décret d'application
N°2014-890 du 01/08/2014

	Propriétaire	Locataire
Entremise / Négociation	Offerts	
Visite Constitution de dossier Rédaction du bail	10 €/m²	10 €/m²
État des lieux d'entrée	3 €/m²	3 €/m²

La transparence commence ici !

Le taux des honoraires est un taux maximum pratiqué pour toute conclusion d'un mandat, il peut être modifié à la baisse à la discrétion de l'agence pour des cas bien spécifiques et argumentés.

La grille tarifaire « transaction » est valable pour les clients particuliers (hors programmes neufs et hors viager) et pour les locaux d'habitation situés en Vallée de Chevreuse (+0,5 % en dehors du PNR).

Pour bénéficier du Pack Premium, le taux sera majoré de 1 %.

Les honoraires ne peuvent être inférieurs à 6 000 € TTC et à 10 000 € TTC pour le Pack Premium.
Ils sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Chaque agence du réseau Côté Particuliers est une entreprise juridiquement et financièrement indépendante.